



LE POLITIQUE,

JOURNAL DE LIEGE.

On s'abonne au bureau du journal, rue du Pot-d'Or, et chez MM. les directeurs des postes. — Le prix de l'abonnement est de 11 francs pour Liège, et 13 francs pour les autres villes du royaume. Un Numéro séparé se vend 16 centimes. — Les abonnements commencent à toutes les époques. — Les lettres et envois d'argent doivent être affranchis. — Le journal est remis aux abonnés qui habitent Liège, moyennant une faible rétribution payable au porteur. — AVIS ET ANNONCES : Le prix de la ligne d'insertion est de 20 centimes.

ANGLETERRE. — LONDRES, LE 26 OCTOBRE.

La vente du magnifique haras de feu Guillaume IV a eu lieu le 25, à Londres. On distinguait de hauts personnages parmi les enchérisseurs, entr'autres lord Seymour, le prince Lucien Bonaparte, lord Clisterfield, etc. On assure que *Wings, Rachel, Sarah, Locket, la Danseuse, Elisabeth, Maria, Black, Daphné et miss Clifton* ont été achetées pour la France, l'Espagne et l'Allemagne. Le produit de la vente qui a dépassé toutes les prévisions a été, savoir : Les jumens poulinières au nombre de 43, 9568 guinées; les 31 poulains, 2583 guinées; les 5 étalons et les 4 élèves, 3541 guinées, ce qui fait la somme de 15,692 guinées ou 419,700 francs. C'est M. Lupin qui a fait les achats pour le compte du gouvernement français. Vers la fin de la vente on comptait plus de 2000 personnes parmi lesquelles on remarquait divers représentants des cours de l'Europe.

Ainsi qu'on pouvait s'y attendre, les journaux toriens n'ont pas laissé échapper l'occasion de déplorer l'esprit d'envahissement de la France à propos de la prise de Constantine. — Le *Morning Chronicle* et le *Globe* gardent le silence; mais le *Courrier* vient en aide au ministère :

« On sait que les journaux toriens sont dans l'usage d'exploiter tout ce qui peut tendre à stimuler l'esprit de rivalité; soupçonner d'abord, puis insulter, voilà leur tactique. S'ils pouvaient parvenir à soulever contre la France les appréhensions nationales, et s'ils trouvaient dans les ministres whigs trop de sagesse pour se prêter à de vieilles préventions, ce serait à la fois un nouveau sujet de plainte et un autre moyen de succès. »

Depuis sept ans, la France est maîtresse des côtes dans cette partie de l'Afrique. Si nous n'avons pas eu à souffrir par suite de cette occupation, sans doute les développements qu'elle donnera à la colonisation dans l'intérieur ne peuvent rien nous faire. Elle a fait d'un repaire de pirates, ennemis des honnêtes marchands, un port civilisé et ami. Tout essai pour faire revivre des antipathies nationales, entre les Anglais et les Français, sera, nous l'espérons, aussi inutile qu'il est criminel; mais ceux qui désespèrent de pouvoir réussir à allumer dans leur patrie le feu de la guerre civile, pour s'élever au pouvoir sur des monceaux de cendres, veulent sans doute essayer leurs forces et se faire la main en allumant une guerre à l'étranger. »

FRANCE. — PARIS, LE 27 OCTOBRE.

PRISE DE CONSTANTINE.

Un supplément extraordinaire au *Moniteur* a paru dans la soirée; il contenait les pièces suivantes :

Lettre de M. le lieutenant général comte Valée, à M. le ministre de la guerre.

Constantine, le 13 octobre 1837.

Monsieur le ministre,

Après la mort déplorable du général Damrémont, j'ai dû prendre commandement de l'armée, et c'est en cette qualité que j'ai l'honneur de vous adresser un rapport succinct de ses opérations depuis son arrivée devant cette place, en attendant le rapport détaillé qui vous fera connaître la conduite particulière des corps et des individus qui se sont le plus distingués.

Ma dépêche télégraphique vous a appris que le drapeau tricolore flottait sur les murs de Constantine, et les dépêches précédentes du gouvernement vous ont fait connaître la marche de l'armée jusqu'à Soumath, où nous sommes arrivés le 5. Ce jour-là l'armée a pris position à environ deux petites lieues de Constantine, sur les bords du Bou-Merzoug. Le lendemain, de bonne heure, elle couronna les hauteurs de Sata Mansourah, et un peu plus tard celles de Coudiat-Ali, sans que l'ennemi opposât une résistance sérieuse à sa marche.

Mgr. le duc de Nemours a été chargé du commandement de siège; le général Trézel, avec les deux premières brigades, de l'attaque de Sata-Mansourah, et le général Rulhières, avec les deux autres, de celle de Coudiat-Ali. J'ai de suite reconnu, avec M. le lieutenant général Fleury, l'emplacement des batteries à établir sur l'un et sur l'autre point, on s'est mis à l'ouvrage; mais, à peine l'armée s'établissait-elle, qu'un temps affreux de pluies et de tempêtes est venu l'assailir. Ce temps a duré presque sans interruption jusqu'au 10. Il a changé les bivouacs en des mares boueuses, dans lesquelles les chevaux enfonçaient jusqu'au ventre, et où les soldats ne pouvaient trouver aucun repos. Cependant, après des efforts admirables, l'artillerie est parvenue à armer trois batteries à Sata-Mansourah, et à en préparer une à Coudiat-Ali. Le feu contre la place a commencé le 9, et a duré une partie du 10. Les défenses de l'ennemi étant alors détruites en partie, la batterie de brèche a pu ouvrir son feu le 11, à 400 mètres de la place, sur le front de Coudiat-Ali. La brèche était faite le soir, mais n'était pas encore praticable. Dans la nuit, les pièces ont été transportées à 150 mètres, et hier la brèche a été terminée. L'ennemi nous a opposé par-

tout une vive résistance, ses batteries ont tiré tant qu'elles l'ont pu, et avec acharnement.

Des fantassins embusqués sur le rempart ou dans les maisons attenantes à la muraille entretenaient un feu continu de bonne portée; en même temps des attaqués journaliers avaient lieu contre les deux positions de Sata-Mansourah et de Coudiat-Ali.

La sommation faite avant hier à la ville par M. le gouverneur général n'ayant amené aucune réponse satisfaisante d'Achmet-Bey, qui demandait avant d'entrer en pourparlers, que nous cessassions nos travaux, l'assaut a été donné ce matin avec une rare bravoure, et les habitants ont été successivement débusqués de tous les quartiers de la ville, dans lesquels ils se sont défendus assez long-temps avec une extrême opiniâtreté. Nous avons des pertes nombreuses à déplorer, et ma première dépêche vous enverra le chiffre exact des hommes tués et blessés, et l'état nominatif des officiers qui sont dans l'un et l'autre cas. Le chef de bataillon de Sérigny, du 2^e léger, est mort sur la brèche, ainsi que le capitaine du génie Haket. Au nombre des blessés, figurent le général Perregaux, les colonels Combes et Lamoricière; les chefs de bataillon Dumas, aide-de-camp du roi; Vieux, du génie; le capitaine Richepanse. Heureusement plusieurs de ces blessures sont légères.

Une partie des notables et des autorités de la ville y sont restés. Je leur ai adressé une proclamation pour les inviter à demeurer tranquilles chez eux, et j'ai exigé qu'ils fournissent à la subsistance de l'armée. Achmet s'est éloigné; on assure qu'il se retire du côté du désert, où il a des relations de parenté. Son calife l'a quitté, et a demandé à rentrer dans la ville.

Je vous enverrai incessamment les drapeaux pris dans Constantine.

Je suis avec respect,

Monsieur le ministre,

Votre très-humble et très-obéissant

serviteur,

Le lieutenant général commandant en chef,

Comte VALÉE.

Constantine, le 16 octobre 1837.

M. le ministre,

J'ai eu l'honneur de vous annoncer, par ma dépêche du 13 de ce mois, la prise de Constantine et la mort du lieutenant général comte de Damrémont, par suite de laquelle j'ai dû prendre le commandement en chef de l'armée. Je fais préparer un rapport général sur la marche de l'armée de Medjéz Amar jusque sous les murs de Constantine, et sur les opérations du siège qui nous a donné entrée dans cette ville. J'espérais pouvoir vous adresser ce rapport aujourd'hui, et en même temps que le duplicata de ma précédente dépêche. Malheureusement les documents nécessaires pour la rédaction de ce rapport n'ont pu m'être remis en temps utile, et je me vois forcé d'en remettre l'envoi au prochain courrier.

M. le général Perregaux, chef de l'état major général, a été frappé d'une balle dans la tête le 12 octobre, au moment où le général Damrémont venait d'être emporté par un boulet de canon; la blessure, quoique grave, n'est pas mortelle. J'espère qu'il vivra pour servir le roi et la France. Il n'a pas cessé, du reste, de remplir les fonctions de chef d'état major général.

Le roi a perdu un serviteur habile et dévoué : le colonel Combes est mort hier des blessures qu'il avait reçues pendant l'assaut. C'est une perte que l'armée ressent vivement. Nous avions tous admiré son courage et son calme sous le feu de l'ennemi, au moment où il venait d'être frappé à mort.

Je me suis fait remettre l'état de nos pertes; elles s'élevaient à 97 morts et 494 blessés, parmi lesquels 15 officiers ont été tués, et 38 ont reçu des blessures plus ou moins graves.

Mon premier devoir, en prenant possession de Constantine, a été de faire procéder au désarmement des habitants, et de faire cesser en même temps le désordre inséparable d'une prise d'assaut. J'ai donné au général Rulhières le commandement supérieur de la place. La fermeté de cet officier général est parvenue à calmer l'effervescence des soldats. La tranquillité n'a pas tardé à être rétablie dans la ville, et la confiance commence à renaître parmi les habitants. Des défenses sévères ont été faites de les troubler dans leurs personnes, leur religion ou leurs propriétés. J'ai interdit l'entrée des mosquées aux soldats français, et toutes les mesures ont été prises pour que les musulmans puissent se livrer aux pratiques de leur culte.

L'artillerie s'occupe avec suite de faire rentrer dans les magasins les armes que les habitants ont abandonnées de tous côtés en fuyant. Elle fait le recensement des bouches à feu qui se trouvent dans la place. Il existe à notre connaissance, dans le moment actuel, 59, dans un état plus ou moins bon de conservation. J'ai prescrit en même temps de placer sur les remparts des pièces approvisionnées à vingt coups; pour repousser une attaque, que toutefois rien ne peut faire craindre.

Le génie a commencé à fermer la brèche; il s'occupe en même temps de clore toutes les issues, autres que les portes; qui peuvent donner entrée dans la place.

L'intendant de l'armée, aidé des autorités locales que j'ai maintenues dans leurs fonctions, s'occupe de rechercher tous les magasins qui se trouvent dans la place; il a déjà à sa disposition une grande quantité de blé, et de l'orge en quantité suffisante pour les premiers besoins de l'armée. Ce travail ne peut s'exécuter que lentement, parce que la ville nous est complètement inconnue; mais tout annonce que nous trouverons des grains en abondance. L'administration a fait faire du pain, et, à dater de demain, des distributions régulières seront faites à l'armée.

Nos recherches n'ont pas été aussi heureuses pour les bestiaux; l'armée est encore nourrie avec la viande venue de Metjéz-Amar, mais j'espère que les Arabes nous en amèneront bientôt. Je fait ouvrir un marché à Bab-el Oued, et les dispositions dans lesquelles paraissent être les tribus voisines donnent lieu de croire qu'elles ne tarderont pas à nous approvisionner.

Le bey Achmet, qui avait essayé, par des négociations, d'arrêter la marche de notre attaque, pendant que je faisais battre en brèche, n'a pas cherché à renouer ces négociations depuis que nous occupons Constantine. Les rapports des Arabes sur la position qu'il occupe maintenant varient beaucoup. Cependant il paraît, d'après ceux qui me semblent les plus plausibles, qu'abandonné par le plus grand nombre de ses adhérents, et même, dit-on, dépouillé de ses trésors, il s'est retiré à plusieurs journées de marches de Constantine, pour attendre les événements. J'ai envoyé des émissaires pour connaître exactement la position qu'il occupe.

J'adresse à M. le comte Molé la copie de la lettre qu'Achmet m'a écrite la veille du jour où on a fait donner l'assaut, ainsi que la réponse, que j'ai cru devoir lui faire. M. le président du conseil vous fera sans doute communiquer ces deux pièces, ainsi que la proposition du général de Damrémont aux habitants de Constantine. Copies de ces pièces seront également jointes au rapport que je vous adresserai prochainement.

Je vais m'occuper de mettre sous les yeux du roi les noms des militaires qui se sont distingués pendant le siège. J'ose espérer, monsieur le ministre, que vous voudrez bien appuyer les demandes de récompense que je vous adresserai en leur faveur. L'armée s'est fait remarquer par son courage et sa résignation; elle a bien mérité du pays, et je compte sur la justice et sur la bonté du roi pour lui témoigner sa satisfaction.

Agreez, M. le ministre, l'assurance de ma haute considération.

Le lieutenant général commandant en chef l'expédition de Constantine,

Comte VALÉE.

Extrait d'un rapport adressé de Constantine, le 16 octobre, par M. le lieutenant général comte Valée, à M. le président du conseil des ministres.

Je vais rendre compte à M. le ministre de la guerre des opérations de l'armée, du 10 au 30 octobre. Une copie de mon rapport sera sans doute mise sous vos yeux, et V. Exc. y verra l'ensemble des travaux du siège dans cette opération entièrement d'artillerie, et les mesures adoptées pour l'assaut qui nous a rendus maîtres de la ville.

Quelques tentatives ont été faites, pendant que nous étions devant la place, pour nouer les négociations. Le 11 octobre, le général de Damrémont adressa aux habitants de Constantine la proclamation que vous trouverez ci-jointe sous le n° 1. Le parlementaire revint le lendemain matin sans avoir été maltraité, mais rapportant une réponse injurieuse, et qui annonçait de la part des habitants l'intention de s'enlever sous les ruines de la place. Le 12, quelques heures après la mort du gouverneur général, un envoyé d'Achmet s'est présenté à nos avant postes; amené devant moi, il m'a remis de la part du bey la lettre dont je vous envoie copie sous le n° 2.

Cette démarche d'Achmet m'a semblé n'avoir d'autre but que de gagner du temps, dans l'espoir peut-être que les vivres ne tarderaient pas à nous manquer, et que l'armée, obligée d'exécuter en présence de l'ennemi une pénible retraite, périrait de faim ou de misère, ou offrirait au bey une occasion favorable pour l'attaquer avec succès. Cette pensée m'a fait répondre au bey que, tout disposé que j'étais à faire avec lui une convention qui mit un terme aux maux de la guerre, je devais exiger, comme préliminaire indispensable de toute négociation, la remise de la place, et qu'en attendant sa réponse, je n'en presserais pas moins l'activité de la marche de l'attaque. Le parlementaire partit avec la lettre dont je vous adresse copie sous le n° 3, et depuis lors nous n'avons plus entendu parler d'Achmet.

Au moment où je refusais de faire cesser le feu de mes batteries, la brèche était déjà commencée au corps de place. Dans la soirée du 12, elle me parut assez avancée pour faire espérer que le lendemain matin elle serait complètement praticable. Je donnai, en conséquence, les ordres nécessaires pour la formation des colonnes d'assaut, qui devaient être sous la direction de Mgr. le duc de Nemours, commandant les troupes du siège. Les batteries continuèrent à tirer pendant toute la nuit, et au point du jour tout fut disposé pour pénétrer dans la place, dont l'aveugle fureur de l'ennemi réussit encore de nous ouvrir les portes.

Je n'entrerai pas dans le détail de l'assaut livré par nos troupes avec la plus brillante valeur, c'est une des actions de guerre les plus remarquables dont j'aie été témoin dans ma longue carrière, et je dois à nos soldats la justice de dire que tous se sont montrés dignes de la haute mission qui leur était confiée.

Dès que le calme fut rétabli dans la ville, je vins prendre possession, avec S. A. R. Mgr. le duc de Nemours, du palais du bey, et mes premiers soins eurent pour but d'opérer le désarmement des habitants et de faire cesser le désordre inséparable d'une prise d'assaut. J'ai nommé le général Rulhières commandant supérieur de Constantine, et je lui ai prescrit toutes les mesures propres à rassurer le petit nombre d'habitants qui sont restés en ville. J'ai fait annoncer au peuple que nous prenons l'engagement de faire respecter les mœurs et la religion du pays. L'entrée des mosquées a été interdite aux soldats français, et depuis ce matin les musulmans se livrent à la prière aux heures prescrites par le Coran.

Aidé par les autorités locales, que j'ai maintenues dans leurs fonctions, l'intendant de l'armée se livre à la recherche des magasins publics et particuliers. Il a déjà trouvé une grande quantité de blé et des magasins d'orge suffisants pour les premiers besoins de l'armée. Mais nous n'avons pu encore trouver de bestiaux, et l'armée vit avec la viande qu'elle a amenée de Metz et Amar. Au reste, j'ai l'espoir que les tribus voisines ne tarderont pas à nous apporter des denrées; j'ai fait ouvrir un marché à la porte Bab-el-Oued, et tout semble indiquer qu'il sera prochainement fréquenté.

Je fais suivre, autant que possible, les traces du bey; les derniers renseignements qui me sont parvenus annoncent qu'après avoir été dépoillé par les Arabes de ses trésors, qu'il avait emportés, il s'est retiré à plusieurs journées de marche de Constantine. J'ai expédié des émissaires pour connaître exactement la position qu'il occupe.

(Suivent des considérations politiques sur le beylick de Constantine.)

Lettre du commandant en chef aux habitants de Constantine.
Habitants de Constantine!

Mes canons sont au pied de vos murs; ils vont être renversés, et mes troupes entreront dans votre ville. Si vous voulez éviter de grands malheurs, soumettez-vous pendant qu'il en est temps encore. Je vous garantis par serment que vos femmes, vos enfans et vos biens seront respectés, et que vous pourrez continuer à vivre paisiblement dans vos maisons. Envoyez des gens de bien pour me parler et pour convenir de toutes choses, avant que j'entre dans la ville; et leur donnerai mon cachet, et ce que j'ai promis, je le tiendrai avec exactitude.

Comte DE DAMRÉMONT.

Pour copie conforme :

Le lieutenant-général commandant en chef l'expédition de Constantine, comte VALÉE.

Lettre d'Achmet Hadjy, bey de Constantine, au commandant en chef de l'expédition.

De la part du très puissant notre seigneur et maître el sid et Hadjy-Achmet, pacha, à M. le général gouverneur d'Alger, commandant en chef de l'armée. (Après les compliments d'usage.)

Nous avons appris que vous aviez envoyé un messager aux habitants de la ville qui a été retenu par les principaux chefs, de crainte qu'il ne soit tué par la populace, par suite de son ignorance dans les affaires. Les mêmes chefs n'ont fait part de cette nouvelle que par votre avis. Si votre intention est de faire la paix, cessez votre feu; rétablissez la tranquillité; alors nous traiterons la paix. Attendez vingt-quatre heures, afin qu'un personnage intelligent vous arrive de ma part, et que, par suite de notre traité, nous voyions éteindre cette guerre, d'où il ne peut résulter aucun bien. Ne vous inquiétez pas de votre messager, il est en sûreté en ville.

Certifié conforme à la traduction remise par l'interprète juré.

Le lieutenant-général commandant en chef l'expédition, Comte VALÉE.

Réponse du lieutenant-général comte Valée, commandant en chef, à Achmet, bey de Constantine.

(Après les compliments d'usage.)

Je vois avec plaisir que vous êtes dans l'intention de faire la paix, et que vous reconnaissez qu'à cet égard nos intérêts sont les mêmes. Mais dans l'état où sont les opérations du siège, elles ne peuvent être suspendues, et aucun traité ne peut être signé par nous que dans Constantine. Si les portes nous sont ouvertes par vos ordres, les conditions seront les mêmes que celles déjà consenties par nous, et nous nous engageons à maintenir dans la ville le bon ordre, à faire respecter les personnes, les propriétés et la religion, et à occuper la ville de manière à rendre le fardeau de la présence de l'armée le moins dur et le plus court possible. Mais si nous y entrons par la force, nous ne serons plus liés par aucun engagement antérieur, et les malheurs de la guerre ne pourront plus nous être attribués. Si, comme nous le croyons, votre désir de la paix est le même que le nôtre, et tel que vous l'annoncez, vous sentirez la nécessité d'une réponse immédiate.

Le lieutenant-général commandant en chef l'armée d'expédition de Constantine, Comte VALÉE.

Lettre de M. le lieutenant-général comte Valée, commandant en chef l'armée d'Afrique, à M. le ministre de la guerre.

Constantine, 17 octobre 1837.

M. le ministre,
La mort d'un général en chef, tué à la tête de ses troupes quelques heures avant un assaut meurtrier, est un événement assez rare pour que de grands honneurs doivent être rendus à la mémoire de celui qui en est la victime. Je pense que dans l'intérêt de l'armée, et comme un témoignage honorable de sa conduite dans la prise de Constantine, en même temps que pour donner à la famille du général Damrémont la plus grande consolation qu'elle puisse recevoir, le roi pourrait ordonner que son corps fût déposé aux Invalides. Si cette proposition vous paraît convenable, j'ai l'honneur de vous

prier de la mettre sous les yeux du roi et d'obtenir son approbation.

Le corps du général de Damrémont est conservé dans un double cercueil, avec toutes les précautions qu'il a été possible de prendre. Il sera transporté à Bone.

Je suis avec respect, etc.

Le lieutenant-général commandant en chef, comte VALÉE.

Les ordres du roi avaient prévenu le vœu exprimé dans cette dépêche. Le *Moniteur* a annoncé que les restes mortels de M. le général en chef comte de Damrémont seraient transportés aux Invalides. (*Moniteur*.)

On lit dans le *Messageur* la lettre suivante :

Constantine, le 15 octobre 1837.

Je remets à un autre jour les longs détails sur notre campagne de Constantine. Vous saurez :

1^o Qu'après sept jours de tranchée, l'armée est entrée dans Constantine le 13, par la brèche, après une lutte opiniâtre et non moins honorable pour les vaincus que pour les vainqueurs.

2^o Que le 12, à huit heures du matin, un boulet avait tué sous les murs de Constantine le gouverneur-général, et le général Valée lui avait succédé dans le commandement.

3^o Nos troupes sont montées à l'assaut avec un courage admirable, mais à peine arrivées sur la brèche, une mine placée par l'ennemi fit un cruel ravage, et il y eut peut-être un moment d'hésitation. Le brave colonel Combes se jette alors en avant d'une colonne, renverse tout, entre dans la ville, et tombe lui-même percé de deux balles; il se relève, vient donner au prince des détails importants, et reçoit les soins du docteur Baudens, qui dans toute occasion a été admirable de science et de dévouement.

Ainsi que le docteur l'avait annoncé, la blessure était mortelle, et le colonel est mort aujourd'hui 15 octobre.

Le colonel Lanoricière à la tête de ses vaillans et intrépides zouaves, a été renversé par la mine, et a été retiré de dessous les débris couverts de brûlés; mais déjà son état cesse d'être inquiétant et sa guérison est assurée.

Le commandant du bataillon du 2^e léger, Leblanc de Sérigny, est mort sur la brèche.

Le commandant du génie, Vieux, aide-de-camp du général Fleury, a été cruellement brûlé par la mine, mais son état est aujourd'hui rassurant.

Le chef d'escadron Dumas, aide-de-camp du roi, a reçu une balle qui est fixée dans le fémur; mais le docteur espère l'extraire à l'époque de la supuration.

M. le général Perregaux a reçu une balle à la racine du nez, entre les deux yeux. M. le docteur Baudens a extrait un grand nombre d'esquilles; la balle est à deux pouces de profondeur, et on attend l'époque de la supuration pour l'extraire. Grâce aux soins de cet habile officier, on espère pouvoir sauver le général.

En somme, il y a environ 40 officiers tués ou blessés, et 5 à 600 soldats blessés; je ne connais pas encore le nombre des morts. Parmi les blessés se trouvent le capitaine Richpanse, atteint à la cuisse d'un coup de feu, le capitaine des zouaves Lagrave, qui a reçu une balle dans un os de l'épaule, et le capitaine du génie Polier, qui a eu la colonne vertébrale fracassée.

Je ne vous parle pas de la ville ni du palais du bey, qui est d'une beauté et d'une élégance qui tiennent du prodige. J'ai le cœur trop oppressé pour trouver sous ma plume des couleurs propres à bien peindre les paysages bizarres, pittoresques et souvent brillants que nous avons sous les yeux.

M. le duc de Nemours a étonné l'armée par son courage, sa présence d'esprit et son intrépidité; plus d'une fois il a chargé à la tête des grenadiers. Sur cinq aides de camp du prince, deux ont été blessés; lui-même n'a échappé à la mort que par miracle; il causait au gouverneur au moment où il a été tué.

Un officier de la première brigade.

Examen cadavérique de M. le lieutenant-général comte de Damrémont, gouverneur des possessions françaises dans le nord de l'Afrique.

Je soussigné docteur en médecine, chirurgien en chef des ambulances des 1^{re} et 2^e brigades de l'armée expéditionnaire de Constantine, chirurgien de S. A. R. M. le duc de Nemours, officier de la Légion d'Honneur, etc., certifie que le 12 octobre 1837, à huit heures du matin, M. le lieutenant-général comte de Damrémont a été frappé mortellement sous les murs de Constantine par un boulet arrivant de plein fouet.

Ma position près de S. A. R. le duc de Nemours, qui accompagnait le gouverneur, me permit d'examiner sur le champ la blessure de cet officier général, que je fis transporter à mon ambulance.

On découvre dans le flanc gauche, au-dessous de la dernière fausse côte, une plaie largement béante de sept pouces d'étendue, donnant issue à une masse considérable d'épiploon graisseux et à une portion de l'intestin colon qui est déchiré; l'estomac est perforé par le boulet qui, entré dans la poitrine après s'être frayé passage à travers le diaphragme et la base des poumons, est sorti par la région dorsale après avoir brisé en éclats les 9^e, 10^e et 11^e vertèbres, et laissant dans le tissu cutané une déchirure verticale longue de cinq pouces.

Une petite plaie existe à la région occipitale de la tête. Cette plaie provient de la chute du général au moment où le boulet l'a atteint.

Coudiat Aly, le 12 octobre 1837.

BAUDENS.

Un *Te Deum* en actions de grâces a été célébré hier à deux heures dans l'église de Notre-Dame; l'archevêque de Paris a officié.

Plusieurs ministres, M. le maréchal comte Lobau, commandant général des gardes nationales du département de la Seine; un grand nombre de généraux, des députations des corps judiciaires, le préfet de la Seine, le préfet de police, le corps municipal, les maires de Paris, les offi-

ciers de la garde nationale, les officiers de la garnison, un grand nombre de gardes nationaux remplissaient le vaste enceinte de Notre-Dame.

Les ministres se sont réunis aujourd'hui à dix heures au ministère de la guerre, après l'arrivée du courrier de Toulon. On pense qu'il a dû être question des mesures à prendre par suite de la conquête de Constantine et des vides qu'elles ont causés dans le corps expéditionnaire.

Le roi a commandé deux tableaux, l'un représentant l'assaut donné à la ville de Constantine, et l'autre la mort du brave général de Damrémont.

C'est à M. Horace Vernet que S. M. a commandé le tableau du siège de Constantine. M. Horace Vernet est parti aujourd'hui pour Constantine.

On parle d'une lettre du général Valée au Roi, dans laquelle cet illustre général, après avoir rendu un éclatant témoignage à S. M. de la brillante valeur déployée par les troupes de toutes armes, lui parle du courage et du sang-froid avec lesquels S. A. R. le duc de Nemours a commandé l'assaut. L'éloge du duc de Nemours est dans toutes les bouches; les lettres particulières d'Afrique parlent aussi d'une sortie où il s'est jeté à la tête des troupes, au milieu du feu. (*Charte de 1830.*)

L'ordre a été expédié à plusieurs régimens de se rendre à Toulon, d'où ils partiront, dit-on, ensuite pour l'Afrique.

On lit dans la *France*, journal légitimiste : « M. le chef de bataillon de Sérigny, qui a été tué sur la brèche de Constantine, est un ancien brigadier des gardes-du-corps du roi de France. Venu de la maison militaire de MONSIEUR dans la maison militaire du roi, et licencié en 1830 avec ces camarades, il avait repris du service, et avait été promu au grade supérieur dans lequel il vient de succomber. »

Nos lettres de Toulon du 23 n'ajoutent aucun détail à ceux qui nous ont été apportés hier sur la prise de Constantine; mais elles nous confirment que des renforts vont être expédiés à Bone.

Depuis l'arrivée des derniers paquebots de Bone, nous écrivons, le plus grand mouvement règne dans l'arsenal et dans la rade. Il est fortement question d'embarquer, sous peu de jours, trois régimens, dont un à Toulon; un à Marseille, et le troisième à Portvendre. Ces trois régimens seraient destinés pour Bone. On croit savoir que le bateau à vapeur le *Phare*, arrivé hier à Toulon, va repartir aujourd'hui même pour en porter la nouvelle à Bone.

Une correspondance particulière de Bone annonce que la mère et les femmes d'Achmet bey sont tombées au pouvoir des Français. Cette capture serait de la plus haute importance, et nous désirons vivement que la nouvelle se confirme; car ce serait des otages qui forceraient le bey détroné à capituler, et qui le dissuaderaient sans doute de toute tentative d'hostilité contre les Français.

M. Ernest de Barante, attaché au cabinet du ministère des affaires étrangères, est arrivé aujourd'hui de St-Petersbourg, chargé de dépêches pour le gouvernement.

Le navire français le *Zodiaque* est arrivé depuis quelques jours à Marseille, venu de la côte d'Afrique et en destination pour Liverpool. Ce navire porte 55 caisses d'antiquités prises dans les mines de Carthage. Des envoyés anglais ont reçu, moyennant quelques centaines de mille francs donnés au bey de Tunis, l'autorisation de faire des fouilles dans les débris de cette antique et célèbre cité. A bord de ce bâtiment se trouve une forte et belle statue en marbre et une mosaïque magnifique parfaitement conservée.

Deux officiers de génie qui avaient été envoyés en Belgique sur la demande du gouvernement belge, pour lever les plans des villes fortes de ce royaume, sont de retour depuis quelques jours à Paris, après une absence de quatre mois.

Nous trouvons dans le *Moniteur* un rapport au roi de M. Lullague, ministre de finances, qui propose de rendre uniforme les tarifs sur la navigation intérieure. L'abaissement des droits sera : à la remonte et à la descente sur le bassin de la Haute-Seine et à la descente seulement sur les autres bassins de 1^{re} pour le march. de 1^{re} classe, et de 1/4 pour celles de la 2^{me}; sur tous les bassins, la Haute-Seine excepté, de 3/10^e pour la 1^{re} classe et de 4/10^e pour la 2^{me}, à la remonte et de 3/5^e pour les trains.

Une ordonnance qui suit ce rapport porte qu'à dater du 1^{er} janvier 1838 les droits de navigation seront perçus suivant ce tarif.

Du 28 octobre.

Les journaux de Toulon n'étant pas arrivés aujourd'hui et le *Moniteur* n'ayant pas encore reçu le rapport complémentaire du général Valée, nous sommes sans nouveaux détails sur l'affaire de Constantine. Seulement nous avons sous les yeux des correspondances particulières qui ne sont pas sans intérêt bien qu'elles soient généralement fort laconiques. Nous voyons que la mère d'Achmet bey et ses femmes sont tombées au pouvoir de l'armée française. Nous y voyons encore qu'Achmet a consenti à ne pas inquiéter les blessés français qui retournaient à Ghelma, en reconnaissance de l'envoi de médecins français aux malades arabes. Au moment où le général Damrémont fut tué, le duc de Nemours dit avec sang-froid à ceux qui l'entouraient : « Messieurs, le roi a prévu le cas qui vient de se présenter. S. M. nomme le général Valée général en chef de l'armée en remplacement du comte Damrémont. »

Des bruits contradictoires se sont répandus à Toulon sur la situation où se trouvent nos troupes dans l'intérieur de Constantine. Ces bruits tiennent évidemment à l'absence de nouvelles.

Bulletin de la bourse de Paris du 28. — Un calme plat et tout-à-fait inusité à la Bourse, aux approches de la liquidation, a subitement succédé au mouvement de hausse qui s'était manifesté hier avec assez de vivacité. Cette disposition des spéculateurs a naturellement inspiré à la rente une légère tendance à la baisse, mais les affaires ont été si minimes qu'on n'en peut rien présager pour la liquidation.

La plus grande stagnation affecte en ce moment les valeurs espagnoles; il faudra un grand événement en Espagne, pour que les valeurs de ce pays trouvent lieu à quelque transaction importante; les affaires

BELGIQUE.

BRUXELLES, LE 29 OCTOBRE.

Le journal *le Commerce Belge*, imprimé à Bruxelles, avance que plusieurs ministres cumulent l'indemnité due aux membres de la Chambre des Représentants avec leur traitement; nous pouvons affirmer que cette assertion est fautive. Nous sommes autorisés à faire la même déclaration au sujet des autres fonctionnaires dont le *Commerce Belge* a parlé. (Moniteur.)

— On annonce que M. le comte Vilain XIII, ministre pénitentiaire belge auprès des cours d'Italie quitte Rome pour aller s'établir à Naples.

M. de Blondeel, secrétaire de la légation à Rome est nommé consul à général à Alexandrie.

— La *Gazette d'état de Prusse*, du 24 octobre, contient la nomination de M. d'Arnim, ci-devant ambassadeur prussien près de S. M. le roi des Belges, en la même qualité auprès de S. M. le roi des Français.

— Hier samedi, la cour d'appel a été saisie de l'affaire du sieur Malafosse de Toulouse, dont le gouvernement français réclame l'extradition. M^e Nysse a plaidé pour le sieur Malafosse; le ministère public sera entendu jeudi.

— Un journal de cette ville annonce que d'ici à peu de temps paraîtront les statuts d'une grande société ayant pour but l'établissement de vastes ateliers de construction pour toutes les machines nécessaires aux chemins de fer.

— Mme. Dorus-Gras quitte l'Opéra, elle vient, dit-on, de contracter un engagement en Belgique.

LIEGE, LE 30 OCTOBRE

Nous entendons dire quelquefois, à propos de la discussion douanière: « Le gouvernement français ne nous a point fait de concessions, les changements qu'il a apportés à son tarif ont été opérés dans l'intérêt de la France. Ainsi n'exécutez point des obligations que nous devons à nos voisins, pour demander que nous modifions en leur faveur notre système de douane. La division de la France en diverses zones pour l'importation de la houille a été bien plutôt conçue dans l'intérêt du batelage de la France que dans l'intérêt des houillères du Hainaut.»

Il nous semble facile de répondre à cet argument. Nous pensons d'abord que l'on entend ici fort mal le mot concession. Si l'on veut dire, en employant cette expression, que le gouvernement français n'a point fait de concessions à la Belgique dans l'intérêt exclusif de ce dernier pays, nous admettrons volontiers que le fait est probable, et nous ajouterons que ce gouvernement manquerait à ses premiers devoirs s'il agissait autrement, c'est-à-dire s'il adoptait des arrangements favorables à l'industrie d'un pays étranger, et onéreux, au contraire, pour l'industrie indigène. Tout ce qu'un gouvernement peut faire aujourd'hui en matière de douane, c'est de combiner les rapports commerciaux de façon qu'ils soient tout à la fois favorables aux deux parties contractantes, et nous soutiendrions que c'est là chose fort possible. Nous irons plus loin; et nous dirons que si nos voisins trouvent leur compte aux derniers arrangements douaniers, il faudra nous en féliciter, car, si ce n'est point ainsi, si ces arrangements ne leur étaient point favorables, ils ne tiendraient pas, et l'on ne tarderait point à en obtenir la réforme. Tout ce qui nous importe d'abord ici, ce n'est pas de savoir si les Français bénéficient, mais bien si de notre côté nous profitons aussi de l'état de nos rapports avec la France. Ainsi, il nous est tout à fait indifférent que le gouvernement de Louis-Philippe ait divisé le pays en zones pour favoriser les bateliers nationaux qui transportent la houille, si en même temps cette division fait prospérer nos houillères. Nous le répétons encore, de nation à nation, on ne peut espérer que des traités profitables aux deux parties.

On objectera peut-être: si l'état des choses est tel, si la France trouve quelque avantage à la division par zones, nous n'avons pas à craindre de voir changer cette même division, et la libre introduction des houilles anglaises chez nos voisins, dont vous nous menacez, n'est pas à redouter. — Nous ne pensons pas qu'en raisonnant ainsi, on soit dans le vrai, et nous le prouverons en peu de mots: ainsi, pour rester dans l'exemple que nous avons choisi, on sait qu'un très grand nombre d'industries ont réclamé en France l'importation de houilles anglaises; le gouvernement s'y est refusé par divers motifs, et les houillères du Hainaut ont profité de cette résolution. Mais si maintenant, la Belgique, par des mesures restrictives, affaiblit la force des motifs qui ont fait agir ici l'administration française, il est fort possible qu'il finira par céder aux réclamations dont nous venons de parler. Il y a en matière de douanes un balancement d'intérêts qu'il faut savoir respecter.

Les partisans des mesures restrictives font encore un autre raisonnement, ils se déclarent sans difficulté pour la liberté du commerce la plus étendue, mais c'est à condition qu'on usera de *réciprocité*. Il y a cependant bien longtemps qu'on a réduit à rien l'absurde système de la réciprocité; car ses partisans entendent bien qu'il s'agit de la réciprocité des articles similaires: ainsi ils consentiraient à l'entrée des cotons du voisin, si celui-ci ouvre sa frontière aux nôtres, et ils en feront de même; disent ils, pour tous les autres objets d'industrie. Mais encore une fois quelle valeur peut avoir un pareil système dans l'application? Aucune.

Il faut savoir quelle est la somme totale des acquisitions que fait un étranger; c'est là ce qu'il nous importe de connaître, et si nous lui vendons pour des sommes considérables, il faut vous arranger pour continuer vos relations avec cet étranger, qu'il admette ou non tels ou tels articles de votre industrie; cherchez vous au contraire à appliquer le système de la réciprocité, voici ce qu'il pourra en résulter. Vous trouvez chez un voisin le placement d'un ou de deux articles qui vous vaut soixante millions, mais ce voisin repousse huit ou dix autres objets de votre industrie dont la vente pourrait vous valoir dix autres millions; comme vous ouvrez vos frontières à ces mêmes objets, en vertu du

système de la réciprocité, vous repoussez à votre tour ces mêmes objets sortant des ateliers étrangers. Mais les représailles attirent les représailles, et comme votre voisin ne peut frapper que sur les objets qu'il vous achète, et dont le placement vous valait cinquante millions, il vous ferme ses frontières. Dans cette hypothèse, qui se rapproche beaucoup de la vérité, pour gagner huit ou dix millions, vous aurez perdu la vente d'une somme cinq fois plus forte.

Nous pourrions combattre plus largement le système de la réciprocité; mais il nous suffira de rappeler pour le faire apprécier, que M. de *St. Cricq*, de prohibitive mémoire; ne faisait point difficulté de l'admettre. La liberté du commerce, disait-il, serait une excellente chose, si toutes les nations de l'Europe voulaient l'adopter; mais tant qu'elles se fermeront leurs frontières les unes aux autres, il faut faire comme elles.

La chambre des représentants a continué samedi la discussion du projet modificatif du tarif des douanes. La séance a été remplie par un discours de M. Verhaegen, qui s'est rallié à l'amendement de M. Demouceau, et par la réponse de M. le ministre de l'intérieur qui s'est attaché à démontrer que la prohibition était inutile, que la levée de cette prohibition était réclamée par les intérêts du pays, et qu'en adoptant la proposition de M. Deschamps (250 fr. par 100 kil. sans distinction de qualité), l'industrie drapière serait mieux protégée que par une prohibition qui, suivant lui, n'existe que de nom.

Parmi les pétitions présentées à la chambre, figure celle du syndic et des membres de la chambre de discipline des huissiers de l'arrondissement de Liège, contenant des observations contre le projet présenté par M. le ministre de la justice, tendant à abroger le décret impérial du 14 juin 1814. Elle a été renvoyée à la commission des pétitions.

Vendredi, vers dix heures du matin, cinq ouvriers remontaient, par le cuffat, la bûche des *Six Bonniers* à Ougrée. Ils étaient déjà au dessus de la rencontre des deux paniers qui est le moment le plus dangereux, lorsque le panier vide qui descendait, s'est accroché à l'une des parois il s'en détacha bientôt, et le balancement qui en résulta, fit entortiller la chaîne du panier vide autour de la chaîne supportant l'autre panier. Des cinq mineurs montés sur le bord de ce dernier cuffat, deux ont été précipités dans le fond du bure par l'effet du choc; ils ont été retirés sans vie. Ces malheureux sont pères de famille.

Nous n'aurions probablement pas à déplorer ce triste accident si l'on avait adopté, à cette houillère, les crochets de sûreté récemment mis en usage à la houillère de l'*Espérance* à Seraing.

— La société du chemin de fer de Cologne à la frontière belge, vient de faire une forte commande de rails à la Société d'Ougrée.

— Une machine à raboter le fer commandée en Angleterre par la fabrique de fer d'Ougrée vient d'arriver; elle sera mise sous peu en activité.

L'administration générale de MM. Léopold Deutz et Co., à Mayence sur Rhin, nous communique, par voie extraordinaire, que dans la vente des deux palais de Wieden, qui a eu lieu le 21 de ce mois, à Vienne, les numéros suivants ont obtenu les premiers prix; savoir:

N ^o 107127 le palais n ^o 847	N ^o 37902	3000
à Vienne.	108577 en arg. ct. fl.	2250
146929 le palais n ^o 849	44794	2500
à Vienne.	26582	2000
14500 en arg. ct. fl. 25,000	69122	1500
67250	12,500	65720
61962	6500	72857
122144	5000	116510
76657	4000	

— Le *Journal des Flandres* annonce la mort du vénérable centenaire M. le curé de Moerzeke, chevalier de l'ordre de Léopold. Il était âgé de 102 ans 4 mois 8 jours, et avait conservé jusqu'à sa mort l'usage de toutes ses facultés; il était né à Hamme le 18 juin 1735. Le 14 juillet 1762 il fut nommé vicaire à Moerzeke, et le 17 août 1780, curé de la même paroisse.

— On lit dans la *Feuille de Tournai*: Les troubles de Leuze font en ce moment le sujet de toutes les conversations, mais les versions qui circulent sont si divergentes que nous ne pouvons donner que la plus accréditée sans en garantir l'exactitude:

Les pères rédemptoristes de notre ville étant allés prêcher une mission à Leuze, voulurent la clore par une procession; mais cette cérémonie n'eut pas toute la solennité qu'on voulait lui donner, parce qu'on avait compté sur la participation de la musique bourgeoise et sur la présence des autorités municipales, qui crurent pouvoir s'abstenir d'y assister. — Le soir de ce même jour, tous ceux qui avaient suivi la mission illuminèrent leurs façades et le firent, nous aimons à le croire, de leur propre mouvement et non à la demande des pères de la mission, ainsi que quelques-uns l'assurent.

Quoiqu'il en soit, ces malencontreuses illuminations furent le signal de graves désordres; des fanatiques parcoururent les rues en vociférant contre ceux qui n'avaient pas illuminé, et se rendirent dans un estaminet où vont le soir les *Libéraux*; là, ces furieux, après avoir chassé à coups de bâton toutes les personnes qui s'y trouvaient, se mirent à briser les vitres et les meubles. Enfin, les choses allèrent si loin que l'un des échevins fut obligé de venir à Tournai demander main-forte, et un piquet de lanciers fut envoyé, mais il arriva heureusement lorsque tout était rentré dans l'ordre.

THEATRE ROYAL DE LIEGE.

Lundi 30, première représentation de COLICHE, ou un PAMPHLET SOUS M. DE MAUREPAS, vaudeville en un acte, par MM. Paul et Du pont.—Les ter., 3^{me} et 5^{me}. actes de ROBERT LE DIABLE. — PAUL et JEAN, vaudeville en 2 actes.

Au 3^{er} jour, la première représentation de la CONTESSE DU TONNEAU, et les DEUX MANIÈRES.

En attendant l'arrivée et les débuts de Mme. Humbert, deuxième chanteuse.

qui ont eu lieu sur l'actif sont restreintes entre un petit nombre de porteurs de rentes espagnoles qui n'en possèdent guères que 20 à 50 piastres de rentes. Les actions industrielles n'ont pas moins été négligées que toutes les autres valeurs; à 3 heures, un grand nombre d'entr'elles n'avait pas encore été cotées, et, à la fin de la Bourse, plusieurs n'ont pas eu de cours cotés.

AFFAIRES D'ESPAGNE

Le journal du soir publie la dépêche suivante: Bordeaux, le 24 octobre 1837, à 1 h. 1/2 du soir. De Huerta del Rey, Espartero a continué son mouvement par Espéja, sur Ontaria, où il était le 15, après s'être emparé d'une grande quantité de grains abandonnés par le prétendant, qui se retirait précipitamment sur Quintenar de la Sierra.

— On écrit de Sarragosse, le 21 octobre: Le prétendant s'étant enfui précipitamment à Quitanar de la Sierra, a donné des ordres pour opérer une concentration des troupes. Un détachement s'est aussitôt dirigé vers la rivière de Gallega et les forces assemblées à St-Léonard, se sont rendues par Aldea et V. viestre.

Aujourd'hui, on assure que le prétendant a passé l'Ebre. Les factieux ont abandonnés Chulilla, en apprenant l'arrivée du colonel Bail.

— Les journaux de Barcelonne jusqu'au 17 confirment les nouvelles que nous avons reçues par dépêche télégraphique.

Le baron de Meer a dissout et désarmé la milice nationale de Barcelonne: tous les postes de la ville et des forts ont été relevés par la ligne.

On a arrêté plusieurs personnes dans la nuit du 16, entre autres deux alcades, deux commandans et quelques officiers de la milice nationale. Ils ont été conduits au fort de Atarazanas.

Le nouveau journal *el Constitucionel* a été suspendu. M. Gibert a été nommé sous inspecteur par intérim de la milice.

Une junte, composée de M. Gibert, de l'alcade M. Busquets, du syndic M. Azell et de MM. Sagaroa et Prats, est chargée de la réorganisation de la milice nationale.

— La correspondance d'Espagne dit que les Anglais construisent une citadelle entre Poijo et la mer, sur la digue de St-Sébastien, et remplacent la garnison espagnole dans plusieurs forts.

— Une expédition chrétienne partie de St. Sébastien s'est emparée de Cuetarial, position importante comme abri et échelle sur la côte, une autre a pris Unieta.

HOLLANDE.

On écrit de La Haye, le 27 octobre: Ce matin l'adresse a été remise à S. M. par une députation des deux chambres. En voici les principaux passages:

Si nous avons en pendant une suite d'années le bonheur de voir V. M. parmi nous, à l'occasion de l'ouverture de nos réunions, nous sommes profondément affligés de ne pas y voir V. M. aujourd'hui. La cause qui nous en prive est douloureuse pour nous, et nous déplorons vivement la perte d'une reine chérie pour la noblesse de ses vertus et de ses qualités, et dont la perte a plongé en même temps la famille royale et la nation dans le deuil le plus profond.

Habités à vous rendre, comme il vous appartient, l'hommage de notre respect et de notre amour, nous nous sentons forcés d'y joindre l'expression de notre intime douleur, et de vous témoigner les sentimens qui animent tout néerlandais. Le souvenir de la princesse que la mort nous enlève, se perpétuera auprès de tous, autant que sa vie était chère à tous les cœurs.

Nous apprenons avec plaisir que V. M. continue à recevoir des puissances étrangères des marques d'amitié, et qu'une convention conclue dernièrement a réglé la navigation entre la Néerlande et la Prusse. Nous espérons qu'elle sera suivie promptement par d'autres dispositions relatives au commerce, afin de développer nos relations avec les états de l'union de douanes allemande, à laquelle la Néerlande est si intéressée et que le projet d'un traité de commerce avec l'Angleterre sera aussi promptement réalisé.

Il nous peine (*het smart ons*) que nous soyons encore trompés dans l'espoir de voir applanir la question belge, dont la prompt terminaison est devenue une affaire de jour en jour plus importante (*klimmende behoefte*) pour la patrie.

Les assurances à nous données par V. M., que votre attention reste fixée sur tous les moyens pour atteindre la conclusion désirée, nous sont pour ce motif très-agréables. Les états généraux désirent ardemment que les efforts de V. M. puissent être couronnés d'un succès favorable. Nous attendons avec intérêt les ouvertures que V. M. nous a promis de nous faire au sujet de la marche des affaires politiques.

Les marques d'attachement reçues par V. M. pendant le voyage qu'elle a fait cette année, sont la preuve de l'amour qui unit la nation néerlandaise à son souverain, et la récompense des efforts assidus de V. M. pour assurer le bonheur et la prospérité de la patrie.

S. M. a répondu en substance qu'il recevait avec reconnaissance l'expression des sentimens des états généraux à l'occasion de la perte que sa famille vient d'éprouver, qu'il tacherait de surmonter sa douleur pour s'occuper du bonheur de la nation et qu'il voyait avec plaisir l'accord qui règne entre lui et les états généraux.

— On apprend d'une source digne de foi, que l'ambassadeur d'Angleterre à notre cour a reçu, ces jours derniers, le projet d'un traité de commerce entre la Grande-Bretagne et la Hollande, dont il a été question dans le discours du roi. On assure que ce traité est en tous points avantageux pour la Hollande, surtout parce qu'il termine en une fois tous les différends existant encore au sujet de Java. Nous espérons pouvoir revenir plus au long sur le contenu de cette pièce.

(Handelsblaad.)

GYMNASSE ENFANTIN,
A la grande loge en planche, Quai de la Batte, tous les soirs, spectacle composé de chant, danse, jeux et vaudevilles nouveaux du répertoire du Gymnase Enfantin, du passage de l'Opéra et de M. Comte.

ANNONCES.

Mercr-di, jeudi et vendredi prochain, on **JETTERA DES ROUES DE DINDONS** chez **PIRNAY**, faubourg d'Amersœur. 1995

ALEXANDRE CLOSE,

MARÉCHAL-CARROSSIER, de BRUXELLES, est arrivé à Liège pour s'y fixer. Il a l'honneur d'annoncer au public qu'il a **SIX OMNIBUS A VENDRE** à des prix très-moderés. Comme il en répond pour UN AN, le paiement ne s'effectuera qu'après ce terme écoulé. S'adresser Quai de la Sauvinière, N° 851, où se trouvent des OMNIBUS à LOUER à raison de 3 francs par jour. 1974

On DEMANDE pour la SOCIÉTÉ DES HAUTS FOURNEAUX, FORGES ET USINES DU LUXEMBOURG un EMPLOYÉ connaissant parfaitement la tenue des livres. On donnerait la préférence à une personne ayant déjà été chargée de la comptabilité d'établissements métallurgiques. S'adresser n. 1078, sur la Batte, à Liège, ou à l'administration de la société, rue de Jéricho, n. 1, à Bruxelles. 1987

MAISON DE COMMERCE A VENDRE, rue Chaussée des Prés, n° 145. On obtiendra de grandes facilités pour le paiement du prix. 1929

1 fr. 25 c°. **DICTIONNAIRE** relié, 1 75
USUEL ET PORTATIF
DE LA LANGUE FRANÇAISE,
CONTENANT D'APRÈS L'ACADÉMIE

La définition et l'orthographe de 300,000 mots, les principes et les difficultés du langage; publié par la Société Nationale, à Paris. Se TROUVE AU BUREAU du POLITIQUE.

PAR SUITE DE SURENCHÈRE,
IL SERA PROCÉDÉ,

JEUDI 2 NOVEMBRE 1837, à 10 heures du matin, en l'étude et par le ministère de M^e BIAR, notaire à Liège, à l'ADJUDICATION définitive,

DES IMMEUBLES

CI-APRÈS DÉTAILLÉS, SAVOIR :

- Le 1er. lot contenant 50 VERGES GRANDES 6 petites de TERRE, sur la mise à prix de frs. 5830
- Le 2me. lot contenant UN BONNIER 40 v. gr. 2410
- 10 pet. 3000
- Le 3me. lot contenant UN BONNIER
- Ces trois lots sont situés à EBEN-EMAEL.
- Les 8me., 9me. et 10me. lots contenant ensemble UN BONNIER DE TERRE, situés à LANAYE, sur la mise à prix de 2100
- Les 7me., 11me. et 20me. lot, dont l'adjudication avait été infirmée, seront aussi réexposés, savoir : le 7^e, situé à EMAEL, contenant 25 v. g. de TERRE, sur la mise à prix de 2050
- Le 12me., situé à LIXHE, comprenant UN BONNIER 4 v. g. 10 p. 1200
- Et le 20me., contenant 21 v. gr. 15 petites de PRAIRIE, située à MILMORTE, sur 3000

VENTE CONSIDÉRABLE

RASPE ET DE FUTAIE.

JEUDI 9 NOVEMBRE 1837, à 10 heures du matin, M. le baron DE FURSTENBERG, chambellan de S. M. le roi de Prusse, FERA VENDRE A SON CHATEAU D'OBSINICH, commune de Hombourg, par le ministère du notaire AUSSEMS, de MONTZEN,

105 LOTS DE BEAU TAILLIS,

Essence mêlée, laies et marques dans ses différents bois, et 215 ballivaux marques dans les coupes de l'année passée, divisés en 31 lots.

ET VENDREDI 10 NOVEMBRE, on se rassemblera à la même heure, au même lieu, pour vendre aux pieds des arbres 14^e TRÈS-BEAUX SAPINS, ORMES, MERISIERS, PEUPLIERS DU CANADA et argenté, et autres arbres, propres à tout usage. 1998

AVIS.

Il sera procédé le 3 novembre prochain, à l'hôtel du Ministère de la Guerre, à Bruxelles, à l'adjudication publique de l'entreprise des transports militaires par eau et par terre, à partir du 1^{er} janvier 1838, jusqu'au 31 décembre inclus de la même année.

Il pourra être pris au bureau militaire de l'Administration Provinciale, communication du cahier des charges et conditions auxquelles cette adjudication aura lieu. A Liège, le 17 octobre 1837.

VENTE D'IMMEUBLES,

SITUÉS

A BARVAUX-CONDROZ,

PRÈS HAVELANGE, POUR SORTIR D'INDIVISION.

Il sera procédé le MERCREDI 8 NOVEMBRE prochain, à neuf heures du matin, par le ministère du notaire PÉTERS, et au domicile de la dame veuve HODY, à Barvaux Condroz, A LA VENTE AUX ENCHÈRES DES IMMEUBLES suivants, situés audit lieu, et communes environnantes :

1. UN CORPS DE FERME,

avec environ CINQUANTE BONNIERS METRIQUES de JARDIN, VERGERS, PRAIRIES, TERRES LABOURABLES, ET TREUX.

2^e Une MAISON de MAÎTRE, bâtie en pierres et couverte en ardoises, ayant trois places, cabinet et lavoir au rez de chaussée, et six chambres à l'étage, avec bâtiments divers, tels que grange, écurie, remise, fournil, etc., etc., beau jardin, prairies arborées de la contenance d'environ deux à trois bonniers.

Plus DEUX PIÈCES DE TERRE, de la contenance d'environ QUATRE BONNIERS.

3^e Une PRAIRIE ET TERRAIN, situés au Champ du Bois, de la contenance d'environ HUIT BONNIERS.

4^e DIVERSES PIÈCES DE PLANTIS ET BOIS, de la contenance d'environ 10 BONNIERS.

5^e UN ENGLIS, situé en lieu dit sur le Bois, commune de Barvaux, de la contenance d'environ QUATRE BONNIERS.

6^e Enfin PLUSIEURS RENTES en argent et en nature, très bien hypothéquées.

NOTA. La plupart des terres sont de très bonne qualité, et l'une d'elles, située en lieu dit Martinmont, audit Barvaux, contient selon la notoriété publique, une mine de houille, dont on pourrait tirer un grand avantage dans ce pays, où le besoin s'en est toujours fait sentir.

On accordera de grandes facilités pour le paiement, et l'on pourra, au gré des amateurs, faire plusieurs lots des parcelles situées dans les environs de Barvaux.

S'adresser, pour plus amples renseignements, à M. PÉTERS, notaire à HAVELANGE, dépositaire de la carte figurative, etc., etc. 1951

AVIS.

Il sera procédé le 10 novembre prochain à midi, au ministère de la guerre, à Bruxelles, à l'adjudication de la fourniture des objets d'habillement et d'équipement ci-après désignés pour le service de l'armée pendant l'exercice 1838, savoir :

1. Passementerie en or et en argent, etc.
2. Boutons, etc., en cuivre et métal blanc.
3. Bonnets de coton.
4. Gants de laine.
5. Garnitures en peau de veau pour charivaris.
6. Etrilles ciseaux, éperons de fer et chaînes.
7. Divers objets de petit équipement et de pansement.
8. Flamme de lance avec étuis.
9. Caisse de tambour et accessoires.
10. Coiffe de schako et de colback.
11. Plumets avec étuis.
12. Panaches aigrettes et crinières de casque.
13. Schapkas et coiffes de schapaska.
14. Colbacks de sapeurs et de guides.
15. Chapeaux avec coiffes pour le 1^{er} chasseurs à pied et le bataillon de l'Escad.
16. 80,000 paires de chaussettes en 10 lots de 8,000 paires chacun.

Les cahiers des charges et conditions auxquels cette adjudication aura lieu sont déposés au bureau militaire de l'administration provinciale où il pourra en être pris connaissance.

A Liège, le 27 octobre 1837.

PASTILLES DE VICHY.

2 fr. la boîte, 1 fr. la demi-boîte.

Ces pastilles timbrées du mot VICHY ne se vendent qu'en boîtes portant la signature des fermiers et le cachet de l'établissement thermal de Vichy. Elles excitent l'appétit, facilitent la digestion et neutralisent les aigreurs de l'estomac, leur efficacité est aussi reconnue contre la pierre et la gravelle. (Voir l'instruction sur chaque boîte) chez MM. les pharmaciens suivants :

Van-Hinsberg, rue de la Monnaie, à Bruxelles; Van Campen, rue Kipdorp, à Anvers; Van Peteghem, à Alust, Des-camps, à Bruges, rue Desparres, 29, Bastin, sur la Grande Place, à Huy; Deckmyn, à Gaud; Lebonte, rue du pont d'Arroy, 52, à Liège; Smoot, à Malines; Dastot Massart, rue de Nymy, 2, à Mons; Louys, rue de l'Ange, 645, à Namur; Lemaire Becquevert, à Nivelles; Bossut, rue de la Tête-d'Argent, 8, Tournay; Léopold Etienne, à Verviers; Becu-werue Dremude à Ypres; Evrard, à Dinant.

BOUGIES DIAPHANES ET EN CIRE.

GILLON-NOSSENT, rue du Pont d'Ile, n. 32, vient de recevoir, d'une des meilleures fabriques, un nouvel envoi de BOUGIES DIAPHANES et en cire, pour table, voiture, etc.

M. R. Beaufays, libraire,
RUE FERONSTRÉE, 742, A LIEGE.

TRAITÉ DE GÉOMÉTRIE DESCRIPTIVE, avec une collection d'épure composée de 60 planches, par G. F. A. LEROY, professeur à l'école polytechnique, un vol. in-4^e conforme à l'édition de Paris qui se vend 22 f. f. 12

MUSÉUM LITTÉRAIRE. Sème série, abt. pr. 10 vol. : f. 7. Libre de toute entrave, de toute influence, le Muséum Littéraire, ne se composera plus que d'ouvrages du premier ordre; c'est aux meilleurs auteurs qu'il va s'adresser, ainsi à l'auteur de : une couronne d'épines à MICHEL MASSON, elle lui demandera son œuvre nouvelle : ne touchez pas à la veine; à DE BALZAC, sa femme supérieure; au CAPITAINE MARRYAT, son Sharley Yow, son capitaine le Pirate, etc.; à VICTOR HUGO, ses voix intérieures; à MERY ses scènes de la vie italienne, à FRÉDÉRIC SOULIÉ, ses mémoires, etc.

Si le public apprécie le bon marché extraordinaire qu'on lui offre, il continuera à prêter son appui au MUSÉUM LITTÉRAIRE, car, ne pas soutenir cette entreprise serait s'imposer l'obligation de payer les livres à leur ancien taux élevé : c'est-à-dire 3 fr. ce que nous donnons pour 70 c.

Il paraît régulièrement un volume par semaine.

DOCTRINA PANDECTARUM, scholarum in usum scriptis, CHR. FRIDERICUS MUHLLENBRUCH, 2 vol. 8^o f. 16
Cet ouvrage, dont on a d'abord fait paraître 8 feuilles, sera achevé pour la fin d'octobre. Les élèves qui se feront inscrire avant la publication de l'ouvrage entier jouiront d'une forte remise.

DICTIONNAIRE DE L'ACADÉMIE FRANÇAISE, 2 vol. in-4^e f. 26

Ceux des souscripteurs qui désirent avoir leurs exemplaires reliés, peuvent, dès à présent, renvoyer leurs volumes en feuilles pour les échanger contre des exemplaires reliés en un volume, en veau, en maroquin ou en basane, au choix des acheteurs. 1902

BOURSES.

PARIS, LE 28 OCTOBRE.

Cinq pour cent.	109 50	Esp. D. diff. a. int.	117
Trois pour cent.	80 90	Id. pas. a. int.	117
Act. de la B. de Fr.	440 00	Belgiq. Empr. 1832	172 78
Napl. Cert. Falc.	99 40	Banque de Belg.	1470 00
Esp. Ardoin 1834.	20 78		

LONDRES, LE 26 OCTOBRE.

3 ^e %, consolidés.	93 1/2	Espagne. Cortès.	19 1/2
Bel. em. 1832 C. D.	104 1/2	Différées.	6 1/2
Holl. Dette active.	53 1/4	Passives.	4 3/8
Portugais, 5 p. c.	34 1/4	Russie.	22
Id. 3 p. c.	23 1/4	Brsil. Emp. 1834.	84 1/4

AMSTERDAM, LE 28 OCTOBRE.

Holl. Dette active.	100 7/8	Inscr. au gr. livr.	67 3/16
Dito 2 1/2 %.	53 3/16	Certific. à Amst.	117
Différée.	53 1/4	Pologne. L. n. 500f.	135 1/4
Billet de change.	22 7/8	Lots de lid. 50 f.	117
Syndic. d'amort.	94 1/2	Espagne. E. Ard.	17 9/16
3 1/2 %.	76 5/16	Dito gr.	117
Soc. de comm. P. B.	162 3/4	Dette différ. anc.	117
nouvelle.	117	nouv.	117
Russie, H. et C. 5	104 1/2	passive.	117
1829, 5	104 3/4	Autriche. Métal. 5.	100 1/2

ANVERS, LE 28 OCTOBRE.

ANVERS. Det. activ.	106 1/2	ANVERS. Cert. Falc.	92 1/2
Det. différ.	47 1/2	STAT. L. 1832.	100 1/8
Emp. de 48 mill.	104 7/8	à An. 1834.	100 1/2
HOLL. Dette active.	53 1/4		
Rente remboursab.	97 3/8		
Autriche. Métal.	104 3/4		
Lots de fl. 100.	117		
de fl. 250.	428 1/2		
de fl. 500.	707 1/2		
Pologne. Lots à 300.	116 1/2		
à 500.	136 1/2		
BRSIL. E. à L. 1834	86 3/4		
ESPAG. Emp. 1834.	17 7/8		
D. diff. 1834.	117		
Dit. p. 1834.	117		
Dette différ.	6 5/8		

RÉSUMÉ DE LA BOURSE D'ANVERS DU 28 OCTOBRE 1837.

L'active Espagnole a été assez ferme à notre bourse de ce jour. Ardoin ouvert 17 7/8 3/4 et reste 17 13/16 0/10 argent au comptant. Primes à un mois 20 1/2 dont 1/10 papier.

On a fait passablement d'affaires. DU 29.

L'active Espagnole a été ferme aujourd'hui. Ardoin ouvert 17 7/8 1/8 et reste cours à demain. Ardoin coupon détaché 20 1/8 cours. On a fait peu d'affaires.

LLOYD BRUXELLOIS, LE 29 OCTOBRE. (2 heures du soir.)

FONDS PUBLICS		ACTIONS.	
Emp. Rots. 5 p. c.	101 5/8	Soc. génér. en fl.	785
3 m. 4 p. c.	92 3/4	em de Paris.	1665
Espagne D active	17 7/8	Société de Com.	111 1/2
fin cour.	117	Banque de Belgiq.	132 1/2
diff. 1830	117	Société nationale.	112 1/2
1835.	117	Mutualité industr.	102 3/8
Det. pass.	117	Actions réunies.	117

VIENNE, LE 21 OCTOBRE.

Métalliques, 105 1/2. Actions de la Banque, 1394 1/2.

PLACE D'ANVERS, LE 28 OCTOBRE.

Café. — On a cité seulement la vente de 250 balles Brésil à 24 1/2 et 1/4. — Aucune affaire à rapporter en sucre brut. En raffiné, s'est traité à livrer, environ 100,000 kilog. méis à f. 16 1/4 pour l'ex portation.

On a écoulé environ 15,000 kilog. Sirop à 34 escalins par 100 livres. Le marché a été calme pour les autres articles.

Imprimerie de J. Bte. Nossent, rue du Port-d'Or, n° 622, à Liège.